

Villecresnes



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

**MAIRIE
DE VILLECRESNES**

Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

DELIBERATION N° 2015-066

**PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION DU POSTE DE CHARGE
DE MISSION SECURITE-HYGIENE ET CONDITION DE TRAVAIL -
GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mmes Karina BUYSE, Marie-Laure HIRON, Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Daniel SCHREIBER
Monsieur Gille GUILLAUME représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier GIARD.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération n° 2015-03 du 16 février 2015 portant création d'un poste de chargé de mission au grade d'ingénieur principal afin d'assurer la mise en œuvre de la réglementation liée à la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail ;

Considérant la mutation externe de la personne qui était pressentie pour réaliser cette mission ;

Considérant qu'à la suite de ce départ, l'autorité territoriale a décidé de confier le pilotage de cette mission à un élu et de nommer un assistant de prévention parmi les agents déjà en poste ;

Vu la consultation du comité technique en date du 2 juin 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

A L'UNANIMITE,

Article 1 : Décide de supprimer le poste de chargé de mission au grade d'ingénieur principal et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Ingénieur principal	A	1	0	Temps complet

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance le ,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

